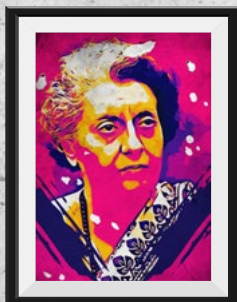
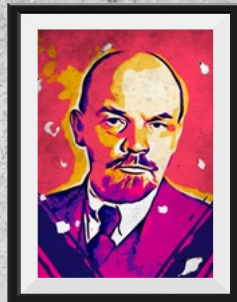


Le passé kidnappé ?

**Histoire et mémoire(s)
dans les relations internationales**



Sommaire

© Sam Yeh/AFP / Un aborigène de Taïwan avec le portrait de l'un de ses ancêtres assassiné



Dossier

Le passé kidnappé ?

Histoire et mémoire(s)
dans les relations
internationales

4 Ouverture – Usages et mésusages du passé

Sabine Jansen

13 Les lois mémorielles dans le monde : enjeux juridiques

Thomas Hochmann

24 La commémoration, un instrument politique

Patrick Garcia

36 La réconciliation franco-allemande, modèle ou anomalie pour les non-Européens ?

Karoline Postel-Vinay

47 Russie et Europe orientale : l'art de réécrire l'histoire, ou la mémoire comme champ de bataille

Alexandre Sumpf

- 54** **Histoire, mémoire et justice pénale internationale**
Muriel Ubéda-Saillard
- 66** **Politiques de mémoire et justice transitionnelle**
Julie Saada
- 76** **Histoire et mémoires de la guerre d'indépendance algérienne : vers une normalisation**
Paul Max Morin
- 84** **De quelques enjeux liés à l'histoire et aux mémoires coloniales**
Martin Mourre

Et les contributions de

*Helena Alviar Garcia (p. 62),
Sophie Baby (p. 32),
Sophie Crapoulet (p. 43),
Audrey Kichelewski (p. 20)
et Pascal Ndjock Nyobe (p. 73)*

Questions européennes

- 93** **L'Union européenne face à un déclin inévitable ?**
Entretien avec Thierry de Montbrial

Regards sur le monde

- 101** **La Turquie entre autoritarisme politique et espoir de paix sociale**
Nicolas Monceau

Les questions internationales à l'écran

- 108** **Dire l'irréparable : un regard sur la dictature militaire brésilienne au prisme du film *Je suis toujours là*, de Walter Salles**
Júlia Castro John
- 115** **Histoire et mémoire de la Corée : la période précoloniale vue à travers la série *Mr. Sunshine***
Lyna Maaziz

Abstracts

Liste des cartes et encadrés

120 et 123

→ POUR ALLER PLUS LOIN

L'Espagne face à la mémoire de Franco et du franquisme

« Joyeuse fête de la victoire ! » proclamait un député du parti d'extrême droite Vox dans l'enceinte du parlement régional des Baléares, le 1^{er} avril 2025, en souvenir de la victoire, le 1^{er} avril 1939, de l'armée rebelle dite « nationale » sur la République, un jour célébré en grande pompe par le régime franquiste jusqu'à la mort du dictateur, en novembre 1975. Cette exclamation illustre l'épanchement de la parole et de la gestuelle d'une droite qui n'hésite plus à blanchir voire à exalter le régime franquiste, qui, *in fine*, fut « bien meilleur » que le régime émancipateur républicain qui l'avait précédé, au dire d'une dirigeante madrilène du Parti populaire (PP).

Un quart des jeunes Espagnols de 18 à 26 ans estiment aujourd'hui que l'autoritarisme peut être préférable au système démocratique, et il n'est plus rare de voir des écoliers chanter *Cara al Sol*, l'hymne phalangiste de la dictature, lors de sorties scolaires et choisir Franco comme héros de l'histoire de leur pays. « Sous Franco, on vivait mieux », tel est le dicton populaire qui refait désormais surface avec force.

Cette position bienveillante, nostalgique voire admirative envers le passé dictatorial n'est donc pas l'apanage de l'extrême droite, pas plus qu'elle n'est un phénomène nouveau dans le paysage politique et social espagnol. Sa diffusion, notamment parmi les jeunes, s'inscrit dans le contexte global de la perte de confiance dans les démocraties libérales et de l'offensive culturelle menée par les droites populistes en Occident, au sein de laquelle Vox fait office de figure de proue.

En outre, ces discours dits « révisionnistes » se font de plus en plus fréquents dans l'espace public à mesure qu'ils se dressent contre la politique mémorielle menée par le gouvernement socialiste de Pedro Sánchez. En vertu de la loi sur la mémoire démocratique, adoptée en 2022, le député des Baléares de Vox est aujourd'hui poursuivi par le ministère public pour apologie de la dictature, un délit jusque-là inexistant.

Pour comprendre cette persistance, voire cette réactivation de l'exaltation du franquisme, il faut plonger dans l'histoire de l'Espagne du second XX^e siècle.

Les crimes du franquisme

C'est l'échec du coup d'État militaire entrepris en juillet 1936 contre la Seconde République, dirigée par un gouvernement d'union des gauches, le Front populaire, qui déclencha la guerre civile. L'Espagne se retrouva vite divisée entre des territoires restés loyaux au gouvernement républicain et des territoires passés sous la coupe du nouvel État, installé à Burgos. Face à la politique de non-intervention prônée par les démocraties européennes, partiellement palliée par le soutien de l'Union soviétique à la République, l'aide massive de l'Italie de Mussolini et de l'Allemagne de Hitler fut décisive. Menée par le général Francisco Franco comme une « croisade » contre l'« anti-Espagne », avec le soutien de l'Église catholique, la guerre se solda non par un armistice mais par une « victoire » écrasante sur les vaincus. La répression, amorcée dès l'été 1936 dans les zones conquises, se poursuivit avec férocité après la fin de la guerre, prolongeant ses effets jusqu'aux années 1950.

Il convient d'en prendre la mesure : d'après les dernières estimations, 150 000 personnes furent assassinées par la répression franquiste entre 1936 et 1945, dont plus de 30 000 après la fin de la guerre ; *a minima*, 600 000 individus furent soumis à des conseils de guerre ; entre 500 000 et un million furent incarcérés dans les multiples centres de détention, prisons, camps de concentration, bataillons de travail, colonies pénitentiaires ; un demi-million s'enfuirent en exil, en particulier en France ; des centaines de milliers furent soumis à des procédures d'épuration professionnelle et de confiscation de biens ; plus de 200 000 enfin perdirent la vie dans la famine qui ravagea le pays dans les années 1940¹.

Face à cette persécution, la propagande du régime ne cessa d'exalter la mémoire des martyrs, de dénoncer les atrocités barbares commises par les « rouges », et de justifier le soulèvement par la néces-

¹ Jorge Marco, « La violencia franquista en cifras », dans François Godicheau et Jorge Marco (dir.), *El franquismo. Anatomía de una dictadura (1936-1977)*, Comares, Grenade, 2025, p. 257-285.

Une statue équestre de Franco à Santander, érigée en 1964, était jusqu'à son retrait, en 2008, le dernier monument dédié au dictateur encore installé dans un espace public en Espagne.
© Rafa Rivas/AFP



sité de sauver le pays du chaos et du communisme. Dans les années 1960, le régime puisa une nouvelle source de légitimité dans la mise en avant de la paix et de la prospérité économique, qui permit l'ascension sociale de nouvelles classes moyennes.

Les peurs ancrées dans le souvenir des années de guerre, de misère et d'une répression qui perdura jusqu'à la fin du régime et même au-delà – les dernières exécutions politiques datent de quelques semaines avant la mort du dictateur, et plus d'une centaine de civils ont été tués par les forces de l'ordre dans les années qui suivirent –, associées à une propagande martelée pendant près de quarante ans, ont profondément imprégné la société espagnole. Elles expliquent les modalités du changement de régime à la mort du dictateur et l'absence durable de toute politique de mémoire.

Le modèle espagnol de réconciliation

La transition espagnole a fait figure de modèle pour les pays en voie de démocratisation dans les années 1980 et 1990, en Amérique latine aussi bien qu'en Europe de l'Est : une transition opérée « de la loi à la loi », par la réforme progressive des institutions sous la houlette des réformistes de l'ancien régime et d'un monarque, Juan Carlos I^{er}, nommé par Franco, dans la continuité des hommes et des structures, pour aboutir à l'adoption négociée d'une Constitution en décembre 1978. L'« esprit de la transition » est donc fait de dialogue, de tolérance, de consensus érigé en nouveau mode d'être au politique en lieu et place de l'exclusion qui avait caractérisé la dictature.

L'amnistie d'octobre 1977 en est le symbole : réciproque, elle inclut tant les prisonniers politiques de l'ancien régime que ses agents qui auraient commis des délits dans la persécution des premiers. Pensée comme l'armistice qui clôt la guerre civile à retardement, elle solde les crimes du passé par l'oubli judiciaire et l'interdit tacite d'en faire mention dans l'enceinte politique, qui doit désormais être consacrée à la construction de l'avenir démocratique et d'une société pacifiée et prospère.

Le modèle de réconciliation à l'espagnole est ainsi posé : par la relégation des violences de la guerre tout autant que des crimes de la dictature à un passé révolu qu'il n'est pas question de « remuer »

à nouveau. La peur de la réactivation de la violence politique, dans un contexte d'incertitude et de montée de l'action terroriste, notamment indépendantiste basque de la part de l'ETA (Euskadi ta Askatasuna), ainsi que la volonté de tourner la page des fractures du passé contribuent à expliquer l'apparente absence de revendication de justice de la part des persécutés du régime.

De rares collectifs réclament des pensions pour les veuves, les mutilés et les anciens combattants, ainsi que des compensations pour les années perdues des prisonniers politiques, sur le mode d'une égalité de droits avec le camp des vainqueurs. Il n'est alors pas question d'aller plus loin, même si des villageois se lancent, loin de la capitale et à l'abri des regards, dans l'exhumation timide des corps de leurs proches enterrés comme des « chiens » dans des fosses communes du temps de la répression, pour leur offrir une sépulture digne qui, parfois, rappelle leur condition de héros et de victime. Mais aucune politique publique de mémoire n'est mise en œuvre, pas même par le gouvernement socialiste de Felipe González, au pouvoir depuis 1982 et jusqu'en 1996, l'équivalence des légitimités – franquiste et antifranquiste – établie par la réconciliation transitionnelle inhibant toute entreprise de commémoration différenciée.

Mémoire et impunité

Il faut attendre le tournant du nouveau siècle pour qu'émerge un mouvement citoyen qui rejette le *modus vivendi* transitionnel : audit « pacte d'oubli » succède le mouvement de « récupération de la mémoire historique ». Fondé en 2000, il est à l'origine d'une vague désormais publique et massive d'exhumations de fosses : les ossements des disparus, associés aux voix des victimes qui jaillissent dans l'espace public, rendent soudainement visible l'ampleur de la répression franquiste, présence disruptive du passé dans le présent d'une utopie modernisatrice en crise. L'évidence des massacres impose un retour autant sur un passé écarté que sur une transition désormais critiquée de toutes parts : le « modèle de réconciliation » a cédé la place au « modèle d'impunité ».

Ce basculement global vers la lutte pour la reconnaissance et la justice, qui s'opère dans les deux dernières décennies, puise dans un double référent

mémoriel. D'une part, le « devoir de mémoire » européen, fondé tant sur la mémoire de l'Holocauste, que s'approprie peu à peu l'Espagne comme gage d'appartenance à l'Europe démocratique, que sur le modèle antifasciste de la Résistance, encadre les politiques publiques de mémoire lancées en Catalogne, puis relayées par le gouvernement socialiste de José Luis Rodríguez Zapatero. En 2007, une première loi mémorielle est adoptée, axée sur la reconnaissance individualisée des victimes de la dictature et sur l'éviction des traces du régime de l'espace public – statues équestres de Franco, toponymie urbaine en hommage aux généraux de la « croisade » tout comme le joug et les flèches de la Phalange n'ont plus droit de cité.

“
**« L'oubli n'est pas une
 option pour la démocratie »**
Préambule de la loi
espagnole sur la mémoire
démocratique, 2022
 ”

D'autre part, les expériences latino-américaines, en particulier argentine, des années 1990 bouleversent l'appréhension du passé en inscrivant l'Espagne dans le catalogue universel des violations des droits humains, en particulier à travers la figure des « disparus », qui se substitue à celle des « fusillés ». Les victimes ont des droits configurés à l'aune de la justice transitionnelle : droits à la vérité, à la réparation et à la justice président désormais aux mobilisations citoyennes en faveur de la « mémoire historique ».

La nouvelle loi sur la mémoire démocratique de 2022 prétend à son tour s'inscrire dans le respect du droit

international fondé sur les droits humains et dans la consolidation d'une éthique démocratique qui puise dans son passé les racines du vivre ensemble. Elle rompt avec l'équivalence des légitimités du passé, condamnant sans détour le franquisme, ses vestiges et son apologie : la dépouille du général Franco est, elle aussi, exhumée de la basilique de Valle de los Caídos, un mausolée construit à sa gloire et à celle des martyrs de la « croisade », pour être remise dans le caveau familial. « L'oubli n'est pas une option pour la démocratie », dit le préambule de la loi : une politique mémorielle pluridimensionnelle est proposée, centrée sur la reconnaissance et la réparation d'un éventail élargi de victimes, dont l'apothéose est la célébration, en 2025, des 50 ans de l'« Espagne en liberté ».

Néanmoins, toute tentative de poursuivre en justice les crimes du franquisme se heurte encore à un « mur d'impunité » infranchissable, édifié sur l'amnistie mutuelle de 1977. Quant à l'offensive mémorielle actuelle, en dépit de son ambition affichée d'inclusivité et d'homologation selon les standards démocratiques internationaux, elle provoque la réprobation d'une vaste frange de la population arc-boutée sur le modèle transitionnel de réconciliation, et attise l'hostilité d'une droite de plus en plus décomplexée face à l'héritage de Franco et du franquisme².

Sophie Baby

Maîtresse de conférences habilitée à diriger des recherches (HDR) en histoire contemporaine à l'université Bourgogne Europe.

² Pour un bilan de l'Espagne ces dix dernières années, voir Benoît Pellistrandi, « L'Espagne, un grand acteur européen aux prises avec ses fragilités », *Questions internationales*, n° 130, avril-mai 2025.